



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

*POUR CONSULTATION SEULEMENT*

## RÈGLEMENT 645-6-22

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 645-16 SUR LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS  
ET DE CERTAINS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Adopté le : 14 novembre 2022      Entrée en vigueur : \_\_\_\_\_

PROJET



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Adoption du règlement 645-6-22 modifiant le règlement 645-16 sur la tarification des activités et de certains biens et services municipaux

### Résolution no 2022-12

Attendu que certaines clauses du règlement 645-16 sur la tarification des activités et de certains biens et services municipaux doivent être modifiées ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Éric Blanchette-Ouellet lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 ;

Attendu que le projet de règlement a été déposé par monsieur le conseiller Éric Blanchette-Ouellet lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 ;

Attendu qu'un changement a été ajouté depuis le dépôt du projet de règlement, soit la modification ... ;

Il est proposé par monsieur le conseiller \_\_\_\_\_, et il est résolu :

D'adopter le présent règlement, et il est statué et décrété ce qui suit :

## Règlement 645-6-22 modifiant le règlement 645-16 sur la tarification des activités et de certains biens et services municipaux

### Article -1- Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### Article -2- Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 645-6-22 modifiant le règlement 645-16 sur la tarification des activités et de certains biens et services municipaux ».

### Article -3- Objet

Le présent règlement a pour objet d'apporter les modifications suivantes :

1) L'article 11 est remplacé par le texte suivant :

**Article 11-** En guise de reconnaissance envers le parent entraînant bénévolement une équipe de soccer, les frais d'inscription au soccer d'un de leurs enfants seront remboursés à la fin de l'activité, à condition que le parent se soit impliqué durant une saison complète. Les frais d'inscription au soccer d'un enfant de l'aide-entraîneur seront remboursés à la fin de l'activité à 50%.

2) L'article 12 est remplacé par le texte suivant :

**Article 12-** La tarification pour les services suivants est prévue à l'annexe B

- a) Réfection et coupage de bordure de rue et de trottoir de rue ;
- b) Test de débit d'incendie dans les bornes-fontaines ;
- c) Remplissage d'un camion-citerne ;
- d) Location de véhicules et équipements, main-d'œuvre non-incluse
- e) Bacs à récupération d'eau de pluie ;
- f) Déversement de voyages de neige au site de neige usée ;

- g) Tarification pour le raccordement aux services d'aqueduc et/ou d'égout de la Ville ;
- h) Tarif horaire des employés
- i) Vidanges de fosses septiques pour la MRC Beauce-Centre ;
- j) Vidanges de fosses septiques pour la MRC Beauce-Sartigan ;
- k) Traitement de boues (municipales et septiques) sans entente ;
- l) Traitement de boues (municipales et septiques) avec entente ;
- m) Entretien d'un système de traitement par ultraviolet ;
- n) Tarification pour la vidange, le transport et le traitement des installations septiques Hydro-Kinetic ou autres installations de ce genre

3) Les Annexes A, B, C, D et E sont abrogées et remplacées par les Annexes A, B, C, D et E jointes au présent règlement.

#### **Article -4- Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

---

Nancy Giguère  
Greffière

---

Serge Vachon  
Maire

## ANNEXE A

### TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS ET LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISTIQUE

En vertu d'une entente intermunicipale pour les loisirs et tant qu'en vigueur, les citoyens de Saint-Joseph-des-Érables sont considérés comme résidents. Une entente ponctuelle convenue avec une autre organisation municipale et recommandée par le directeur des loisirs pourra également bénéficier du tarif de résident.

#### TARIFICATION – LOISIRS D'ÉTÉ

	2022	2023	2024	2025
<b>PROGRAMME DE CAMP DE JOUR</b>				
Camp de jour régulier, service du midi inclus (8 semaines)	360 \$	360 \$	365 \$	370 \$
Camp de jour régulier, sans service du midi (8 semaines)	280 \$	280 \$	285 \$	290 \$
Camp de jour à la semaine, service du midi inclus	95 \$	95 \$	100 \$	100 \$
Camp de jour à la semaine, sans service du midi	80 \$	80 \$	85 \$	90 \$
Service du midi / par jour	4,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
Programmes, camps et activités spéciales	Voir article 10			

<b>SOCCER</b>	2022	2023	2024	2025
Soccer 3 et 4 ans	55 \$	60 \$	60 \$	60 \$
Soccer 5 à 16	85 \$	90 \$	90 \$	90 \$
Uniforme complet (chandail, shorts, bas)	40 \$	45 \$	45 \$	45 \$
Chandail seul	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
Short seul	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$
Bas seul	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$

<b>ACTIVITÉS ADULTES</b>	2022	2023	2024	2025
Balle donnée (équipe)	370 \$	380 \$	390 \$	400 \$

**\*Accompagnement personne handicapée (1 pour 1) :**

#### **Escompte familiale :**

Un rabais de 15% est appliqué pour un deuxième enfant ou plus de la même famille qui est inscrit au même programme d'activité. La tarification familiale n'est pas applicable pour les activités suivantes : activités adultes et autres.

#### **Frais de retard par enfant :**

Camp de jour :	25 \$	Programmes spéciaux :	10 \$
Soccer récréatif :	10 \$		

#### **LOCATION DE LA SURFACE DE LA PATINOIRE DE L'ARÉNA SITUÉ AU 713, AVENUE ROBERT-CLICHE**

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce peut prendre des ententes particulières avec des organisateurs ou des organismes pour la location de la surface de la patinoire de l'aréna.

**LOCATION CENTRE FRAMECO 2022 ET 2023**  
(Coûts plus les taxes applicables)

<b>Organisme communautaire</b>					
<b>Salles</b>	<b>½ journée</b>	<b>1 journée Avec matériel audio/vidéo</b>	<b>1 journée Sans matériel audio/vidéo</b>	<b>À l'heure</b>	<b>Réunion</b>
<b>Salon VIP</b>	55 \$	155 \$	80 \$	N/A	Gratuit pour 2h
<b>Salle Desjardins complète</b>	N/A	350 \$	250 \$	25 \$ / heure	
<b>Salle Desjardins Section 1 vitrée</b>		250 \$	150 \$	15 \$ / heure	
<b>Salle Desjardins Section 2 sans fenestration</b>		175 \$	100 \$		

<b>Organisation privée</b>					
<b>Salles</b>	<b>½ journée</b>	<b>1 journée Avec matériel audio/vidéo</b>	<b>1 journée Sans matériel audio/vidéo</b>	<b>À l'heure</b>	<b>Réunion</b>
<b>Salon VIP</b>	90 \$	200 \$	125 \$	N/A	N/A
<b>Salle Desjardins complète</b>	N/A	450 \$	350 \$	35 \$ / heure	
<b>Salle Desjardins Section 1 vitrée</b>		350 \$	250 \$	25 \$ / heure	
<b>Salle Desjardins Section 2 sans fenestration</b>		275 \$	200 \$	25 \$ / heure	

<b>Location de glace – Patinoire Structures St-Joseph</b>	
<b>Tarif régulier / heure</b>	<b>165 \$</b> (1 <sup>er</sup> août 2022 au 31 décembre 2023)
Années subséquentes :	Taux horaire augmenté selon le taux de taxes (secteur desservi) de l'année en cours.

<b>Tarifs particuliers</b>	
Organisme mineur reconnu par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Rabais de 55 % du tarif régulier
Organisation à but non lucratif <b>non reconnue</b> par la Ville, mais œuvrant auprès de mineurs.	Rabais de 25 % du tarif régulier
Organisateur(s) d'activités publiques à but non lucratif, mais œuvrant auprès de mineurs résidant principalement à Saint-Joseph-de-Beauce.	Rabais de 50 % du tarif régulier
Organisation qui souhaite développer de nouvelles activités : ringuette, patinage de vitesse, ballon-balai, curling, etc.	Rabais de 40 % du tarif régulier. Ce rabais est applicable durant les trois (3) premières années.
Organisme adulte reconnu par la Ville de Saint-Joseph	L'organisme peut bénéficier d'une entente particulière avec la Ville.
Contrat de 45 heures et plus pendant l'année	Rabais de 12 % sur le tarif régulier
Programme Sport-Études de l'école secondaire Veilleux	Voir entente scolaire-municipale entre la Ville et le Centre de service scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE)
Programme Hockey Élite de Beauce-Appalaches	Rabais de 60 % pendant les heures scolaires et de 55 % en dehors des heures scolaires.
Pour tout locataire de dernière minute	Rabais additionnel de 25 % de leur tarif ou du tarif régulier sera accordé lors d'une disponibilité de glace de dernière minute, soit 72 heures avant ladite date de réservation.

Location pendant les périodes moins achalandées	Rabais de 25% pour toute location avant 9h le matin du lundi au vendredi.
	Rabais de 25% pour location débutant dès 22h.

**Pour être reconnu par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce :**

- L'organisme devra avoir été recommandé par la direction du service des loisirs au conseil municipal et approuvé par celui-ci.
- Être enregistré au Registraire des entreprises du Québec en tant qu'OBNL selon la **partie III** de la *Loi sur les compagnies du Québec*.
- Produire chaque année un rapport d'activités et ses états financiers qui seront remis à la Ville.
- Présenter sur demande la liste des membres du conseil d'administration.
- Faire la mention dans ses communications écrites, publicités ou autres outils promotionnels que l'organisme est supporté par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Pro Shop
1600\$ par année pour la saison 2022-2023.
Saisons subséquentes : Taux augmenté selon le taux de taxes (secteur desservi) de l'année en cours.

Publicité			
Localisation		Dimensions	Tarifs
<b>Aréna Tarification en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023</b>	Bande de publicité sur la patinoire face aux spectateurs au Centre multifonctionnel	32 X 96	500 \$ / année plus les taxes applicables. Les frais pour le montage seront défrayés par l'annonceur. La ville s'occupe de l'installation.
	Bande de publicité sur la patinoire en arrière des deux buts au Centre multifonctionnel	32 X 96	400 \$ / an plus les taxes applicables. Les frais pour le montage seront défrayés par l'annonceur. La ville s'occupe de l'installation.
	Salles de bain	11 x 17	250 \$ / affiche par année Modifiable en tout temps 15 % rabais pour affiche additionnelle

## LOCATION DES SALLES

Local	Type	2022	2023	2024	2025	
Chalet du parc municipal**	Privé	180 \$/ jour	180 \$	185 \$	190 \$	
		25 \$/ heure	25 \$/ heure	30 \$/ heure	30 \$/ heure	
	Organisme	80 \$ / jour	80 \$	85\$	90 \$	
		15 \$ / heure pour un cours	20 \$	20 \$	25 \$	
		<b>Gratuit pour une réunion</b>	<b>Gratuit pour une réunion</b>	<b>Gratuit pour une réunion</b>	<b>Gratuit pour une réunion</b>	
Théâtre de l'Hôtel de Ville	Privé (sans droit d'entrée)	200 \$/ jour	200 \$/ jour	200 \$/ jour	200 \$/ jour	
		25 \$/ heure	25 \$/ heure	25 \$/ heure	25 \$/ heure	
	Privé (avec droit d'entrée)	- 1.25\$ par billet vendu pour les activités payantes OU selon une entente avec la Ville				
	Organisme (OBNL) ayant son adresse principale à Saint-Joseph-de-Beauce	- Gratuit				
Centre communautaire Local 200**	Privé	180 \$ / jour	180 \$ / jour	185 \$ / jour	190 \$ / jour	
		25 \$ / heure	25 \$ / heure	30 \$ / heure	30 \$ / heure	
	Organisme	80 \$/ jour	80 \$/ jour	85 \$/ jour	90 \$/ jour	
		<b>Gratuit pour une réunion</b>		<b>Gratuit pour une réunion</b>		
Centre communautaire Local 101 Local 303	Privé	100 \$ / jour	100 \$ / jour	100 \$ / jour	100 \$ / jour	
		20 \$ / heure	20 \$ / heure	20 \$ / heure	20 \$ / heure	
	Organisme	10 \$ / jour pour un cours	15 \$ / jour pour un cours	15 \$ / jour pour un cours	15 \$ / jour pour un cours	
		<b>Gratuit pour une réunion</b>		<b>Gratuit pour une réunion</b>		

\* Pour les 24, 25 et 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier, une majoration de 30\$ est ajouté au tarif régulier de location ainsi qu'à certains jours fériés autorisés par le directeur général.

\*\*Pour le chalet du parc municipal et le local 200 du Centre communautaire, un rabais de 100\$ est accordé aux organismes pour la location journalière et de 10\$ pour la location horaire tel que décrit au tableau ci-haut.

### LOCATION DES TERRAINS SPORTIFS

Terrain	Type	2022	2023	2024	2025
Terrain de Baseball	Privé ou organisme	40 \$ par programme			
		140 \$ / jour	150 \$ / jour	150 \$ / jour	150 \$ / jour
	Baseball mineur	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

### LOCATION DES GYMNASES

Gymnase	Type	2023	2024	2025
École D'Youville	Privé Organisme	25 \$/heure	30 \$/heure	30 \$/heure
École Lambert				
École Veilleux				
	Organisme	15 \$/heure	20 \$/heure	20 \$/heure

### LOCATION DE LA SALLE DE FORMATION DE LA CASERNE D'INCENDIE

	2022	2023	2024	2025
Sécurité publique et autres usagers pour des fins de formation (location autorisée par le directeur du service)	25 \$ / heure	26 \$ / heure	27 \$ / heure	28 \$ / heure
	125 \$ / jour	130 \$ / heure	135 \$ / heure	140 \$ / heure

### BAUX DE LOCATION (Le prix de location est au pied carré)

Tarifs pour organismes de la Ville	2022 (aug de 1,44%)	2023 (aug. de 3.18%)	2024	2025
Tarif régulier	7.85 \$	8.25 \$	Prix établi selon l'augmentation du taux de taxes de l'année précédente	Prix établi selon l'augmentation du taux de taxes de l'année précédente

Centre communautaire	Type	2022	2023	2024	2025
Aide aux jeunes contrevenants (locaux 101,102,104)	Bail	Bail de 5 ans à échéance le 31 mars 2024			
Amis Joselois (local 200)	Bail	Rabais de 50 % du tarif régulier			
Cercle de Fermières (local 402)	Bail	Rabais de 50 % du tarif régulier			
Office Municipal de l'Habitation (OMH)	Bail	Bail de 5 ans à échéance le 31 décembre 2024			

Centre d'Action bénévole Beauce- Etchemin (CABBE)	Bail	Bail de 10 ans à échéance le 31 mars 2030
---	------	---

Maison de la Culture	Type	2022	2023	2024	2025
Musée Marius- Barbeau	Bail	Bail renouvelable annuellement et augmentation selon le taux de taxes (secteur desservi) de l'année précédente			
Société du patrimoine des beaucerons	Bail	Bail renouvelable annuellement et augmentation selon le taux de taxes (secteur desservi) de l'année précédente			
TASBI (Syndicat des ambulanciers)	Bail	Bail renouvelable annuellement et augmentation selon le taux de taxes (secteur desservi) de l'année précédente			
Local administratif (1 <sup>er</sup> étage)		8.07 \$ du pied carré	Augmentation selon le taux de taxes (secteur desservi) de l'année précédente		

**CAMPING TEMPORAIRE  
(Lors de la fête du Travail)**

**Camping n° 1 (halte de services Desjardins)**

	2022	2023	2024	2025
<b>Location minimum</b>	3 nuits	3 nuits	3 nuits	3 nuits
<b>Tarifs</b>	104.37 \$	108.72 \$	113.07 \$	117.42 \$
<b>TPS 5%</b>	5.22 \$	5.44 \$	5.65 \$	5.87 \$
<b>TVQ 9,975%</b>	10.41 \$	10.84 \$	11.28 \$	11.71 \$
<b>TOTAL</b>	<b>120.00 \$</b>	<b>125.00 \$</b>	<b>130.00 \$</b>	<b>135.00 \$</b>

**Camping n° 2 et 3 (près du pont)**

	2022	2023	2024	2025
<b>Location minimum</b>	3 nuits	3 nuits	3 nuits	3 nuits
<b>Tarifs</b>	78.28 \$	86.9754 \$	91.32 \$	95.67 \$
<b>TPS 5%</b>	3.91 \$	4.35 \$	4.57 \$	4.78 \$
<b>TVQ 9,975%</b>	7.81 \$	8.68 \$	9.11 \$	9.54 \$
<b>TOTAL</b>	<b>90.00 \$</b>	<b>100.00 \$</b>	<b>105.00 \$</b>	<b>110.00 \$</b>

Le paiement complet doit être fait lors de la réservation. Il y aura pénalité de 15 \$ si annulation avant 15 jours de l'arrivée. Aucun remboursement en cas d'annulation 15 jours avant l'arrivée. Sans frais si arrivés le jeudi. Départ maximum le lundi à 12 h.

## ANNEXE B

### TARIFICATION CONCERNANT LES TRAVAUX PUBLICS

**a) Tarification pour réfection et coupage de bordure de rue et de trottoir de rue \***

	2022	2023	2024	2025
<b>Réfection de trottoir de rue en ciment</b>	276 \$/m <sup>2</sup>	280 \$/m <sup>2</sup>	285 \$/m <sup>2</sup>	290 \$/m <sup>2</sup>
<b>Réfection de bordure de rue de ciment ou asphalte</b>	128 \$/ml	132 \$/m <sup>2</sup>	136 \$/m <sup>2</sup>	140 \$/m <sup>2</sup>
<b>Coupage de bordure de rue en ciment</b>	95 \$/ml	95 \$/ml	95 \$/ml	95 \$/ml

\* Lors de la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel, la coupe de la première allée d'accès à la rue est gratuite sur toute la largeur maximale autorisée par le règlement de zonage en vigueur. Toute allée d'accès supplémentaire ou d'une largeur excédentaire, le cas échéant, sera facturée aux coûts réels ou selon la tarification indiquée ci-haut (le moins cher des deux options).

Référence : (article 196, règlement de zonage 627-14).

**b) Tarification pour les tests débit incendie dans les bornes-fontaines en dehors des heures régulières de travail : 220,00 \$**

**c) Tarification pour le remplissage d'un camion-citerne :**

Pour chaque mètre cube **10,00 \$**

La fourniture d'eau sera gratuite pour les besoins du ministère des Transports.

**d) Tarification pour la location de véhicules et équipements, main-d'œuvre non-incluse**

\* Tarif minimum exigé équivalent à une unité de mesure

Section	No ITEM	Description	Unité de mesure	2022	2023	2024	2025
Location machinerie	54	Camion 10 roues (sans chauffeur)	Heure(s)	55 \$	60 \$	60 \$	60 \$
Location machinerie	57	Camion 6 roues (sans chauffeur), no 35, no 57	Heure(s)	45 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Location machinerie	58	Camion pick-up (sans chauffeur)	Heure(s)	25 \$	30 \$	30 \$	30 \$
Location machinerie	59	Rétrocaveuse sur roue no 44 (sans chauffeur)	Heure(s)	60 \$	65 \$	65 \$	65 \$
Location machinerie	61	Tracteur Wacker	Heure(s)	---	65 \$	65 \$	65 \$
Location machinerie	65	Niveleuse John Deere (sans chauffeur)	Heure(s)		125 \$	125 \$	125 \$
Location machinerie	67	Compacteur DYNAPAC	Jour	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
Location machinerie	72	Compacteur (plaque)	Jour	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$
Location machinerie	76	Chargeur sur roue JOHN DEERE 624K (sans chauffeur)	Heure(s)	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Location machinerie		Remorque Vacuum	Jour	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$
Équipement divers	126	Pompe 2 pouces électrique	Jour	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$
Équipement divers	128	Pompe à essence 2 pouces (essence en sus)	Jour	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Équipement divers	129	Boyaux pour pompe	Jour	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$

Équipement divers	131	Génératrice 2.5 KW (essence en sus)	Jour	70 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Équipement divers	133	Génératrice 37 KW (essence en sus)	Jour	175 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Équipement divers	135	Machine à pression	Jour	110 \$	125 \$	125 \$	125 \$
Équipement divers	136	Détecteur de tuyau	1/2 Journée	60 \$	75 \$	75 \$	75 \$
Équipement divers	137	Débouche-égout (Fisher)	1/2 Journée	30 \$	35 \$	35 \$	35 \$
Équipement divers	143	Caméra	1/2 Journée	160 \$	175 \$	175 \$	175 \$
Équipement divers		Équipement pour étayage de tranchée	Jour	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$
Équipement divers		Gel de tuyau ¾ ou 1 po avec azote gazeux	Jour	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$

**e) Tarification pour les bacs à récupération d'eau de pluie**

BAC	COÛT (taxes applicables en sus)
Bac récupérateur d'eau de pluie	65 \$

**f) Tarification pour déversement de voyages de neige au site des neiges usées de la Ville**

CAMION	Coût/voyage de neige			
	2022	2023	2024	2025
Camion	33 \$	34 \$	35 \$	36 \$
Camion semi-remorque	43 \$	44 \$	45 \$	46 \$

**g) Tarification pour le raccordement aux services d'aqueduc et/ou d'égout de la Ville**

Les frais applicables sont :

- les frais de machinerie et d'équipements (si machinerie et équipements de la ville, les tarifs sont établis à la grille ci-dessous)
- les matériaux nécessaires aux travaux
- les frais pour la location de machinerie ou d'équipements
- les honoraires professionnels si nécessaire

Il faut comprendre que la main-d'œuvre municipale et les camions « pick-up » ne sont pas facturés.



**h) TARIF HORAIRE****(Sur les heures régulières de travail selon la convention collective\* (minimum 1 heure))**

<b>TARIF HORAIRE</b>				
<b>Employé</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Journalier et/ou chauffeur de machinerie légère	42 \$	42.95 \$	44.13 \$	45.34 \$
Chauffeur de machinerie lourde et journalier	45 \$	46.01 \$	47.28 \$	48.58 \$
Opérateur de pelle, technicien	47 \$	48.06 \$	49.38 \$	50.74 \$
Contremaître, coordonnateur	61 \$	66.41 \$	68.57 \$	70.80 \$
Directeur	70 \$	74.75 \$	77.18 \$	79.69 \$

\* Lorsque le travail requis s'exécute en dehors des heures normales de travail, soit le soir, les fins de semaine ou lors de congés fériés, le tarif s'établit en majorant de 50% le tarif déterminé selon le type d'emploi. Un minimum de 3 heures sera facturable.

**i) Tarification pour le transport, le traitement et la vidanges des fosses septiques du territoire de la MRC Beauce-Centre**

Le tarif est établi en fonction de l'entente intermunicipale signée entre la MRC Beauce-Centre et la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

**j) Tarification pour le transport, le traitement et la vidanges des fosses septiques du territoire de la MRC Beauce-Sartigan**

Le tarif est établi en fonction de l'entente intermunicipale signée entre la MRC Beauce-Sartigan et la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

**k) Tarif applicable pour le traitement des boues de fosses septiques (sans entente)**

Un échantillon de boue mesurant la siccité sera prélevé à l'arrivée de chaque transport à la station d'épuration de Saint-Joseph. Une fois la vidange terminée, la moyenne de siccité de l'échantillonnage sera calculée et le tarif sera établi selon la valeur obtenue. Tous les frais d'analyse seront facturables au client :

**TARIFICATION DU TRAITEMENT DES BOUES  
DE FOSSES SEPTIQUES (SANS ENTENTE)  
(Prix par m<sup>3</sup>)**

<b>Pourcentage de siccité moyen</b>	<b>2022 Prix par m<sup>3</sup></b>	<b>2023 Prix par m<sup>3</sup></b>	<b>2024<sup>2</sup> Prix par m<sup>3</sup></b>	<b>2025<sup>2</sup> Prix par m<sup>3</sup></b>
0.50% à 1.99% (note 1)	50 \$	53.25 \$		
2.00% à 3.99% (note 1)	57 \$	60.71 \$		
4.00% à 5.99% (note 1)	63 \$	67.10 \$		
6.00% à 7.99% (note 1)	70 \$	74.55 \$		
8.00% à 9.99% (note 1)	77 \$	82.01 \$		
10.00% à 11.99% (note 1)	83 \$	88.40 \$		

Note 1 : Tous les frais d'analyses de siccité sont facturables aux coûts réels.

<sup>2</sup> : Augmentation selon l'IPC au 30 septembre de l'année précédente.

**l) Tarif applicable pour le transport, le traitement des boues municipales provenant des usines d'épuration des eaux usées de Notre-Dame-des-Pins et de St-Sévérin**

Un échantillon de boue mesurant la siccité sera prélevé à l'arrivée de chaque transport à la station d'épuration de Saint-Joseph. Une fois la vidange terminée, la moyenne de siccité de l'échantillonnage sera calculée et le tarif sera établi selon la valeur obtenue. Tous les frais d'analyse seront facturables à la municipalité.

**TARIFICATION DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT DES BOUES MUNICIPALES  
(Prix par m<sup>3</sup>)**

<b>Pourcentage de siccité moyen</b>	<b>2022 Prix par m<sup>3</sup></b>	<b>2023 Prix par m<sup>3</sup></b>	<b>2024<sup>2</sup> Prix par m<sup>3</sup></b>	<b>2025<sup>2</sup> Prix par m<sup>3</sup></b>
0.50% à 3.99% (note 1)	72 \$	76.68 \$		
4.00% à 5.99% (note 1)	78 \$	83.07 \$		
6.00% à 7.99% (note 1)	84 \$	89.46 \$		
8.00% à 9.99% (note 1)	90 \$	95.85 \$		
10.00% à 11.99% (note 1)	95 \$	101.18 \$		

Note 1 : Tous les frais d'analyses de siccité sont facturables aux coûts réels.

<sup>2</sup> : Augmentation selon l'IPC au 30 septembre de l'année précédente.

**m) Tarification pour l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**

Le propriétaire d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement violet doit acquitter à la Ville tous les frais prévus par le règlement 174-14 fixant les modalités de la prise en charge par la MRC Beauce-Centre des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement par ultraviolet.

**n) Tarification pour la vidange, le transport et le traitement des installations septiques Hydro-Kinetic ou autres installations de ce genre**

Les frais de vidange, transport et traitement des installations septiques Hydro-Kinetic ou autres installations de ce genre seront facturés au propriétaire selon le coût réel des frais encourus.

## ANNEXE C

### TARIFICATION POUR LA DÉLIVRANCE DE CERTAINS DOCUMENTS

#### SERVICES DU GREFFE, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, DES LOISIRS, DES TRAVAUX PUBLICS

1- À moins d'indication contraire indiquée ci-dessous, la tarification applicable pour les documents émanant de la Ville correspond aux montants établis au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*.

Ainsi, le tarif pour une photocopie est de 0,42 \$ par page au 2 avril 2022 ;

2- Pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation : 0,45 \$ par unité d'évaluation, les 3 premières unités étant gratuites;

3- 2 \$ par compte de taxes réimprimé et/ou photocopie ;

4- 35 \$ de frais pour chèque retourné par une institution financière pour quelque raison que ce soit;

5- Frais d'huissier :

Service de remise de correspondance : selon le tarif en vigueur

Mandat de collection ou de saisie : frais réels encourus

Service pour honoraires d'huissier: frais réels encourus

Frais d'avis : frais réels encourus

6- Frais pour envoi postal recommandé : selon tarif en vigueur

7- 20 \$ pour mettre des données sur clé USB

Les taxes provinciale et fédérale sont incluses dans cette tarification.

PRO

## ANNEXE D

### TARIFICATION POUR SERVICES RELATIFS AUX DOCUMENTS PROMOTIONNELS DE LA VILLE

#### 1. Épinglettes

2.00\$ par épinglette taxes incluses, plus les frais de poste et de transport si applicables

#### 2. Encadrements et lithographies

Lithographie non-signée et non-encadrée : 25\$ plus les taxes applicables

Lithographie signée et non-encadrée : 50\$ plus les taxes applicables

Encadrement avec lithographie non-signée: 155\$ plus les taxes applicables

Encadrement avec lithographie signée : 180\$ plus les taxes applicables

#### 3. Brochures

Histoire de raconter (circuit patrimonial) : 6\$ taxes incluses

L'ensemble institutionnel de Saint-Joseph-de-Beauce : 10\$ taxes incluses

#### 4. Céramique

Vase : 50\$ taxes incluses

Coffret 4 cache pots : 50\$ taxes incluses

#### 5. Casquettes

Casquette au coût de 10\$ taxes incluses

#### 6. Publicité dans le Joselois

➤ Le commerce, l'entreprise, l'organisateur de l'activité ou l'organisme à but lucratif doit fournir un montage de sa publicité en format PDF selon le format choisi, et ce, avant le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.

➤ La Ville se réserve le droit de refuser une annonce par manque d'espace dans le Joselois ou qui ne reflète pas la vision de la municipalité.

➤ La publicité est imprimée en noir et blanc.

➤ Les tarifs et les formats sont les suivants :

▪ **Tarif carte d'affaires en bas de page (3.5 x 2 pouces) :**

Joselois : 75 \$ plus les taxes applicables

▪ **Tarif bas de page (7.5 x 2 pouces) :**

Joselois : 150 \$ plus les taxes applicables

▪ **Tarif ½ carte professionnelle en bas de page (1.75 x 2 pouces) ou (3 x 1 pouce):**

Joselois : 40 \$ plus les taxes applicables

▪ **Tarif ½ bas de page (7.5 x 1 pouce) ou (3.75 x 2 pouces) :**

Joselois : 75 \$ plus les taxes applicables

#### Publicité des organismes sans but lucratif dans le Joselois

▪ Premier 1/3 de page : gratuit

▪ ½ page incluant 1/3 de page gratuit : 35 \$ plus les taxes applicables

▪ 1/3 de page supplémentaire : 50 \$ plus les taxes applicables

▪ 2/3 de page supplémentaire : 100 \$ plus les taxes applicables

#### 7. Drapeau

Drapeau au coût de 100 \$ taxes incluses

#### 8. Publicité dans le calendrier

▪ Tarif d'une grande publicité dans le calendrier municipal à 300 \$ plus les taxes applicables.

▪ Tarif d'une petite publicité dans le calendrier municipal à 150\$ plus les taxes applicables.

## 9. Baptême

- Tome 1 : Répertoire des Baptêmes, Mariages, Sépultures et Annotations marginales et Répertoire des pionniers : 25 \$ taxes incluses
- Tome 2 : Répertoire des Baptêmes, Mariages, Sépultures et Annotations marginales et Répertoire des pionniers : 25 \$ taxes incluses

PROJET

## ANNEXE E

### TARIFICATION D'UTILISATION DES VÉHICULES DU SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES UTILISÉS A DES FINS AUTRES QUE LA SÉCURITÉ DES INCENDIES ET LES URGENCES

#### 1- Tarification d'utilisation des véhicules :

	2022	2023	2024	2025
Autopompe	155.00 \$ / heure	160.00 \$ / heure	165.00 \$ / heure	170.00 \$ / heure
Camion-citerne pompe	175.00 \$ / heure	180.00 \$ / heure	185.00 \$ / heure	190.00 \$ / heure
Camion échelle	225.00 \$ / heure	230.00 \$ / heure	235.00 \$ / heure	240.00 \$ / heure
Unité d'urgence	60.00 \$ / heure	65.00 \$ / heure	70.00 \$ / heure	75.00 \$ / heure

Selon le taux horaire de chaque véhicule, un minimum de deux heures (2) seront facturées pour une utilisation d'un véhicule en plus du salaire des pompiers qui opèrent le camion jusqu'à sa remise en service.

#### 2- Tarification de services rendus par les employés du service de sécurité des incendies

- a) Salaire d'un pompier : le taux horaire est celui en vigueur dans le contrat de travail des pompiers majoré de 15% pour les bénéfices marginaux.
- b) Le service se réserve d'envoyer le nombre de pompiers nécessaires pour opérer le véhicule demandé.

#### 3- Tarification lors des activités de la fin de semaine de la fête du Travail

Lors des activités de la fin de semaine de la fête du Travail, la Ville ne facturera pas les organismes suivants pour les frais relatifs à l'utilisation des véhicules identifiés au point 1 :

- Comité organisateur du festival des travailleurs
- Comité organisateur des courses et accélérations de camions St-Joseph.

Ces organismes devront toutefois assumer les frais pour les services rendus par les employés du Service de sécurité des incendies comme indiqués au point 2 ci-dessus.

#### 4- Tarification des plaques de numérotation (voir règlement 634-15)

En secteur rural, sauf les rues Huard, des Boisés-Dulac et Victoria, lorsqu'un poteau supporte une plaque de numérotation, les frais d'acquisition sont assumés en partie par les propriétaires. Le coût d'acquisition est fixé à trente dollars (30,00 \$). Ce montant sera ajouté au compte de taxes pour les constructions existantes. Quant aux nouvelles constructions, le montant sera facturé par la Ville lors de l'émission du permis de construction ou de lotissement.